

Le MAIRE. - Messieurs, je vous demande maintenant de bien vouloir examiner quelques questions non portées à l'ordre du jour.

Cette proposition est, à l'unanimité, acceptée par le Conseil.

CREATION de Cours d'adultes pour la préparation aux concours administratifs.

Messieurs, c'est un dossier tout récent, je vous en parle aujourd'hui étant donné l'intérêt de la question.

L'Association départementale des Parents d'élèves et M. le Directeur de l'Ecole Centrale m'ont entretenu, il y a quelques temps, de la création de cours d'adultes pour la préparation aux concours administratifs. Vous savez que certains de nos jeunes gens, aussi bien les garçons que les filles titulaires du B.E. ou du B.E.P.C. ayant fait un an dans un cours complémentaires ou un lycée se présentent à des concours et échouent parce qu'ils n'ont pas été suffisamment préparés à ce concours.

Je propose au Conseil d'adopter le principe de la création de cours d'adultes pour la préparation aux concours administratifs à compter de Mars 1960 en attendant, bien entendu, la création, de classes terminales dans les cours complémentaires de la Réunion.

Ces classes terminales seront créées l'année prochaine ou en 1961 ou 1962. En attendant, la Commune va créer des cours d'adultes qui recevront ces jeunes gens qui ont déjà quitté l'école.

Je vous demande, Messieurs, de prendre un vote de principe de manière que nous puissions chiffrer et inscrire la somme au budget primitif de 1960. Etes-vous d'accord?

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Messieurs, j'ai l'honneur de vous donner lecture de la lettre que j'ai reçue de M. le Président-Directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE MUTUEL de la
REUNION

N° 15172/RG.JA

Saint-Denis, le 16 Décembre 1959

Monsieur le Maire de la Commune de
SAINTE-DENIS

OBJET: Prêt à moyen terme du Crédit Agricole Mutuel pour la modernisation des chemins ruraux de Montgaillard et de Meuffia.

Monsieur le Maire,

Par lettre du 15 Décembre 1959, Monsieur le Préfet de la Réunion vient de me faire connaître qu'il a décidé d'inclure, dans le programme d'utilisation d'un crédit à moyen terme consenti pour 1959 par la Caisse Nationale de Crédit Agricole sur ses ressources propres, une somme de 41 millions CPA, destiné à permettre à votre Commune de réaliser la modernisation des chemins ruraux de Montgaillard et de Meuffia.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire prendre, aussi rapidement que possible, par votre Conseil Municipal, une délibération concernant ce prêt à moyen terme de 41 millions CPA, sollicité auprès de notre institution.

Dès que cette délibération sera prise, je vous serais très obligé de bien vouloir m'en adresser un extrait en double exemplaire approuvé par le Préfet, ce qui me permettra de préparer la convention qui interviendra directement entre votre Commune et la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de la Réunion.

J'espère que vous apprécierez la procédure accélérée qui a été adoptée en faveur de votre Commune. C'est ainsi que la Caisse Régionale a été saisie de votre demande par lettre de Monsieur le Préfet en date du 26 Novembre 1959, à laquelle j'ai répondu favorablement le 4 Décembre, tandis que le 15 Décembre Monsieur le Préfet, sur la proposition de M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural et de la Caisse Régionale, arrêtait le programme d'utilisation des crédits.

Par ailleurs, vous voudrez bien également me faire parvenir et en double exemplaire, un certificat financier établi par le Receveur Municipal et visé par vos soins.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: R. GENEST.

✓

Le MAIRE. - Messieurs, je tiens à indiquer au Conseil Municipal qu'au début des entretiens à ce sujet on avait envisagé de ne nous prêter qu'une somme de 26.000.000, ce qui nous permettait de réaliser la moitié seulement du chemin de Montgaillard et la moitié seulement du chemin de Moufia.

Samedi dernier, au cours d'un entretien qui a eu lieu entre M. le Préfet, M. le Directeur de la Caisse de Crédit Agricole Mutual, M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural et moi-même, représentant la Commune, cette somme a pu être portée à 41.000.000. Je voudrais que le Conseil Municipal s'associe aux remerciements que j'ai adressés ce jour-là à M. le Préfet dont l'action a été très bienveillante pour nous, à M. le Directeur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole et à M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural.

Nous aurons, enfin, des chemins à Moufia et à Montgaillard.

Je sou mets maintenant la délibération que nous devons prendre à cet effet.

DEMANDE DE PRET à MOYEN TERME du CREDIT AGRICOLE MUTUEL -
Modernisation des chemins ruraux de Montgaillard et de Moufia

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 Août 1959 relatif à une demande de concours financiers du Ministère de l'Agriculture pour la réfection des chemins de Montgaillard et de Moufia.

Le Maire expose qu'à la suite de ses interventions, M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural a bien voulu proposer qu'un prêt à moyen terme de la Caisse Nationale de Crédit Agricole sur ses ressources propres soit consenti à la Commune de Saint-Denis, jusqu'à concurrence d'une somme de QUARANTE ET UN MILLIONS CFA, remboursable en 15 années au taux d'intérêt de 4 % l'an.

Le Maire expose ensuite que Monsieur le Préfet, par décision n° 1684 III/3 du 15 Décembre 1959, a inclus ce prêt de QUARANTE et UN MILLIONS CFA dans le programme d'utilisation du crédit à moyen terme global consenti par la Caisse Nationale de Crédit Agricole aux collectivités publiques du Département de la Réunion. L'équilibre des travaux envisagés pourrait être réalisé de la façon suivante:

- prêt à MOYEN TERME au Crédit Agricole Mutuel	41.000.000 CFA
- rabais à obtenir des entrepreneurs	14.880.000
<i>— dépenses prévues initialement</i>	<i>45.880.000 CFA</i>

(+) sous forme d'un prêt de la Caisse Nationale de Crédit Agricole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions du Maire et décide:

- 1°) d'approuver la dépense envisagée pour la réfection des chemins ruraux de Montgaillard et de Moufia;
- 2°) de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion un prêt à MOYEN TERME de 41 millions CFA, remboursable en 15 années, au taux d'intérêt de 4 % l'an,
- 3°) d'autoriser le Maire à signer avec la Caisse Régionale une convention concernant ledit prêt;
- 4°) de souscrire, auprès de la Caisse Régionale, CENT parts sociales de 250 ₣ chacune, afin de devenir sociétaire de ladite Caisse,
- 5°) de s'engager à voter les centimes additionnels nécessaires au paiement de ce prêt;
- 6°) le montant du prêt sera versé globalement au Receveur Municipal qui paiera les travaux sur le vu d'états visés par Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural.

Le Maire indique que les études faites par la S.E.G.E.F.O.M. chiffrent les opérations du chemin de Moufia et Montgaillard ensemble à plus de 44 millions. Nous espérons que les entreprises, au moment de l'adjudication, proposeront environ 41 millions, ce qui nous permettra de ne pas envisager une participation importante et personnelle sur le budget de 1960.

Le MAIRE. - Quelqu'un d'entre vous a-t-il des observations à formuler?

Je crois, Messieurs, que nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle décision.

Aucune observation n'étant formulée le projet de délibération dont lecture vient d'être donnée, est adoptée à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis le 5 Janvier 1960.
Pr. le Prefet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signe Bobotte

./...

Le MAIRE. - Messieurs, en ce qui concerne la bar de la piscine vous savez déjà ce qui en est.

Mademoiselle Jacqueline LECHAT ayant présenté, avant l'ouverture de la piscine, l'offre la plus forte pour la gestion du bar - offre qui d'ailleurs avait paru exagérée - avait en conséquence obtenu cette concession. Après l'ouverture de la piscine et du bar elle n'a pu retirer une licence de 4ème catégorie et en conséquence a demandé la réduction du loyer mensuel, ce qui lui a été consenti par nous.

Mais tout récemment, à mon retour de France, j'ai constaté que malgré mes observations précédentes concernant les conditions déplorable de gestion et mes critiques sur la tenue du personnel, Melle LECHAT continuait à gérer aussi mal que possible le bar. Par ailleurs elle n'avait pu solliciter un nouvel abaissement du loyer dans des proportions telles qu'il était réduit à néant.

Après avoir examiné de près le problème je pense que la gérance doit être confiée à une autre personne et être gratuite jusqu'à ce que le prix de la concession puisse être établi d'une manière équitable pour la gérance et sûre pour la municipalité.

Or, Melle LECHAT a pu s'entendre avec Melle Eliette LAURET qui a accepté de reprendre son matériel d'exploitation ce qui fait que Melle LECHAT ne perd rien ou presque rien alors que nous aurions pu - et même dû - résilier purement et simplement son contrat pour inexécution complète des clauses et conditions.

Melle LAURET s'est engagée à apporter des modifications importantes à la méthode de gestion, la terrasse devenant largement ouverte au public, alors que Melle LECHAT faisait payer un droit d'accès, les clients du bar seront également des clients de la piscine.

Je précise également qu' j'ai vu M. Gabriel VELOUPOULLE qui était l'autre demandeur valable de la concession. M. VELOUPOULLE m'a fait connaître qu'il retirait sa demande.

Nous pouvons donc accepter de tenir le contrat de Melle LECHAT comme résilié sans indemnité, les Trente Cinq Mille Francs qu'elle a versés à la perception devant bénéficier au Bureau de Bienfaisance.

Je vous demande de m'autoriser à passer un nouveau contrat avec Melle Eliette LAURET pour deux années à compter du 1er Janvier 1960, sans fixer le prix de la concession.

Quelqu'un a-t-il des observations à présenter?

Personne ne demandant la parole, la proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION de confier au Service des PONTS & CHAUSSEES la
Direction et le contrôle des travaux de construction d'un réservoir au
Brûlé

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Des travaux de construction d'un réservoir au Brûlé ont fait l'objet d'un marché de gré à gré en date du 9 Octobre 1958 approuvé le 25 Octobre 1958.

A cet effet, je vous demande d'approuver l'intervention du Service des Ponts & Chaussées en ce qui concerne la direction et le contrôle de ces travaux dont le montant s'élève à 2.437.000 francs.

Le Maire,

Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION d'un MEMBRE à la COMMISSION Consultative du Port de la Pointe des Galets.

Le MAIRE. - Messieurs, j'invite le Conseil Municipal à désigner un Conseiller pour faire partie de la Commission consultative du Port de la Pointe des Galets.

M. Alix GUINOT avait été désigné précédemment et bien qu'il soit absent aujourd'hui il m'a demandé de vous faire part de sa candidature à ce poste.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. LEGROS qui s'est ab tenu.

M. Alix GUINOT est donc désigné pour représenter le Conseil Municipal de Saint-Denis à la Commission Consultative du Port de la Pointe des Galets.

✓

RENOUVELLEMENT du Contrat de la Société Industrielle Agricole & Commerciale de la Rivière des Pluies (Section des Engrais)

la réunion
Le MAIRE. - Messieurs, je soumetts à votre approbation le renouvellement du contrat de la Commune avec la Société Industrielle Agricole et Commerciale de la Rivière des Pluies (Section des Engrais) pour une durée de 3 années aux conditions qui ont été fixées au cours du Conseil Municipal qui s'est tenu le 25 Août 1959, c'est à dire le renouvellement pur et simple.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. Antoine VELOUPOUL
LE qui n'a pas pris part au débat et qui s'est abstenu lors du vote.

RIVIERE des PATATES à DURAND - Protection des Berges Rive

gauche

Le Maire donne lecture du mémoire explicatif émanant du Service des Ponts & Chaussées.

En 1958, à la suite des crues de 1957, les travaux de protection des berges de "Patates à Durand" ont été repris.

La Commune de Saint-Denis et la S.I.D.R. avaient été dotées de crédits afin de continuer ces travaux. Sur ces crédits, la Commune a construit, en amont du barrage, une digue fermant la brèche laissée entre les deux ouvrages précédemment construits.

A l'aval, la S.I.D.R. a obturé la brèche ouverte en 1957 dans la berge rive droite, brèche qui était à l'origine de l'envahissement du lotissement par les eaux.

Après achèvement d'un levé topographique général couvrant l'ensemble du lit inférieur des "Patates à Durand" et du "Butor" les études ont été reprises.

La S.I.D.R. a proposé un projet qui est en cours de réalisation et qui prolonge vers l'Amont la digue construite en 1958/59. Le lotissement sera ainsi protégé, et il y a peu de chances qu'il soit envahi par des eaux provenant de débordement à l'amont du lotissement.

Parallèlement aux travaux de la S.I.D.R. rive droite, il était nécessaire de construire sur la rive gauche des ouvrages dont le but est d'empêcher les eaux de s'écouler à travers les terrains qui s'étendent entre le cours inférieur du "Butor" et des "Patates à Durand", ou qui peuvent menacer toute la zone habitée en bordure de la route Nationale ainsi que les installations industrielles qui s'y trouvent.

Ce danger, bien qu'aggravé du fait des ouvrages de la S.I.D.R. existait déjà puisqu'en 1952 on a vu les eaux arriver sur la route nationale en empruntant les ruelles qui se trouvent à la hauteur du Parc des Ponts & Chaussées.

Les travaux projetés comportent deux tronçons de digue, qui obstruent chacun une brèche ouverte dans la rive gauche. Ils sont complétés par des épis dont l'action, conjuguée avec ceux construits par la S.I.D.R. sur l'autre rive, a pour but de faciliter l'ouverture d'un chenal au milieu du lit.

La digue Amont, d'une longueur de 126 M. ferme une brèche que prolonge un chenal profond qui, finalement, rejoint le lit principal plus à l'aval. Cette digue est épaulée par trois épis, celui de l'Amont étant le plus important.

La digue Aval, d'une longueur de 227 M. ferme également une brèche origine d'un chenal dont le bras principal rejoint le lit de la ravine mais qui commande également plusieurs chenaux secondaires se dirigeant vers cette zone habitée.

Comme précédemment, cet ouvrage est épaulé par plusieurs épis.

A l'amont de l'ensemble, à proximité immédiate du barrage, il sera établi un léger ouvrage en gabions dont le but est de protéger une berge menacée. Cet ouvrage est peu important et est évalué à 200.000 F environ.

La construction des digues est la même que celle mise au point lors de la précédente étude, c'est à dire qu'elles sont constituées d'un noyau en gabions revêtu d'un béton cyclopéen, avec, au pied un massif parafouille de 0,65 de large, s'enfonçant à une profondeur de 1 mètre. Tous les huit mètres, on établira des contreforts dont le but est d'empêcher la formation de courants longitudinaux. Des joints de dilatation seront laissés de loin en loin, de préférence à proximité et à l'aval des contreforts.

Les déblais provenant des fouilles seront rejetés à l'arrière de l'ouvrage, qui sera remblayé de manière à couvrir les gabions.

Le coût total des travaux est évalué à 11.500.000 francs.

Les crédits disponibles, compte tenu des engagements pris par ailleurs, sont de l'ordre de 14 millions, ce qui laissera un reliquat qui pourra permettre d'envisager de nouveaux travaux suivant l'évolution de la Ravine en 1960.

Une somme de 700.000 francs a été prévue afin d'effectuer quelques travaux aux points cerclés de rouge sur le plan général.

./...

Ces travaux consistent essentiellement en quelques journées de bulldozer et en la pose de quelques gabions. Il n'ont pas été compris dans le projet général afin de ne pas limiter la concurrence aux seuls possesseurs de ces engins, un bulldozer n'étant pas indispensable pour l'exécution des digues.

Il conviendrait que ce projet et le marché qui l'accompagne soient rapidement approuvés, afin que l'adjudication puisse être lancée dans les délais les plus brefs. Il importe, en effet, que l'on ne laisse pas des berges non protégées face aux ouvrages entrepris par la S.I.D.R.

Saint-Denis, le 20 Octobre 1959

Signé: ILLIBLE.

(+) faisant saillie de 1 M. sur le profil normal de la digue, contreforts

Le MAIRE. - Messieurs, le devis général se présente de la manière suivante:

- les travaux entrepris	10.100.000
- les dépenses concernant la protection du bras en direction du Buter	700.000
- les imprévus et les honoraires	1.000.000

Total	11.800.000

Le FIDOM supporterait 90 % de cette somme et 10 % seraient à notre charge, soit 1.180.000.

Je vous demande de vouloir bien approuver cette proposition.

M. GALLARD. - Il s'agirait de savoir dans quelles conditions la S.I.D.R. s'est appropriée ce terrain pour y édifier toutes ces maisons.

Le MAIRE. - Ce qu'il y a de certain, c'est que la protection des berges est à la charge de la Commune et que nous sommes obligés de le faire. *en fait*

M. MANES. - Quant à moi, j'estime que c'est créer un précédent car d'autres propriétaires de lotissement pourraient demander la participation de la Commune pour des travaux analogues.

LE MAIRE. - Je m'excuse, Messieurs, mais il ne s'agit pas d'un lotissement S.I.D.R., mais de la protection de la Rivière Patates à Durand qui a frappé surtout la S.I.D.R. et qui atteint également les gens du Bas de Montgaillard.

Après divers échanges de vues, le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. MANES qui s'est abstenu.

CONVENTION intervenues avec diverses Compagnies d'assurances

1°) Convention intervenue avec la Compagnie d'Assurance "La PAIX"

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie d'Assurance "LA PAIX" pour l'assurance de la FORD VEDETTE 72 AV 974 (avenant de prorogation à la Police n° 9 307 466) du 1er janvier 1960 au 31 Décembre 1960 53.370 F.

Le Maire,
Signé: M. MACE.

Adopté à l'unanimité.

2°) Convention intervenue avec la Compagnie d'Assurance "LA PAIX"

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie d'Assurance "LA PAIX" pour l'assurance de la Jeep LAND ROVER 85 AV 974 (Avenant de prorogation à la Police n° 9 307 467) du 1er janvier 1960 au 31 Décembre 1960 13 440 F.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Messieurs, par délibération du Conseil Municipal en date du 6 Juin 1958, vous avez voté au profit des Maire et Adjointe l'application des dispositions des articles 87 et 88 du Code Municipal. Je vous demande, en conséquence, l'attribution de la nouvelle valeur indiciaire du traitement des employés communaux à l'indemnité de fonction des Maire et Adjointe, à compter du 1er Juillet 1959.

Le Maire,
Signé: Gabriel MAGE.

Adopté à l'unanimité.

Le MAIRE. - Messieurs, par délibération du Conseil Municipal du 24 Août 1959, vous avez adopté, à l'unanimité, l'attribution à M. le Receveur Municipal de l'indemnité spéciale pour la gestion du budget de la Commune.

Par application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté interministériel du 6 Juillet 1956, le montant de cette indemnité peut être porté à 134.900 F.

Je vous demande votre accord sur le montant de cette indemnité qui sera répartie pour l'exercice 1959 de la manière suivante:

1/12 à M. HOARAU Emile

et 11/12 à M. VALDMAN David.

Personne ne demandant la parole, le Maire met aux voix les propositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

✓

Le MAIRE. - Messieurs, par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Août 1959, vous m'avez autorisé à recruter deux surveillants de baignade.

Je vous avais alors indiqué que leur traitement mensuel serait d'environ 24.000 F.

Compte tenu de ce que ces deux contractuels nous donnent entièrement satisfaction et font preuve de compétence et d'exactitude je vous demande de fixer leur traitement à 30.000 F mensuellement et ce, à compter du jour de leur prise de fonctions.

Je mets aux voix.

Approuvé
Sans doute le 16/11/1960 . Adopté à l'unanimité.
R. le Préfet absent, en mission
Le Secrétaire Général
Signé: Bolotte

LE MAIRE. - Messieurs, avant que je ne fasse le compte rendu dont je vous ai parlé, je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

M. BOYER. - Mes collègues, les travaux effectués actuellement au Butor exigent la démolition du Pont. Or, nous sommes en période de grosses pluies et la population de Sainte-Clotilde et d'ailleurs est inquiète car elle se trouvera isolée de Saint-Denis. Je désire que le Conseil Municipal demande aux Ponts & Chaussées de retarder jusqu'au mois de Mai la démolition de ce Pont.

Le MAIRE. - Je peux répondre à notre collègue Marc BOYER ceci : A la suite d'une correspondance échangée avec M. le Préfet nous lui avons répondu, par lettre, que la Municipalité de Saint-Denis était hostile à la démolition immédiate du Pont du Butor.

Nous lui avons demandé d'attendre la période d'intercoupe, mais à partir du 15 Avril seulement.

Vous savez que si l'on a envisagé, aux Ponts & Chaussées, de démolir le Pont du Butor en ce moment c'est pour que ce travail ne se fasse pas pendant la coupe. Mais quels que soient les intérêts en jeu, nous pensons, nous, que les intérêts de la population de Sainte-Clotilde et des autres quartiers de l'Est de l'Ile sont plus importants.

Je ferai connaître à M. le Préfet que le Conseil est unanime pour approuver la protestation du Maire.

Ainsi, notre collègue BOYER a pleinement satisfaction.

La parole est maintenant donnée à M. MANES.

M. MANES. - Monsieur le Maire, je ne sais pas si c'est opportun de parler d'école à la Montagne.

J'ai eu occasion de voir avec M. le Premier Adjoint une lettre du Vice-Rectorat nous annonçant la création d'un cours complémentaire à la Montagne. Je suis très favorable à cette réalisation et je demanderai au Conseil Municipal de donner également un avis favorable.

D'autre part, le Vice-Rectorat signale son intention de créer à la Montagne 8ème Km, une école des filles d'un côté et une école de garçons de l'autre. Je pense que la chose est faisable puisque nous disposons d'un terrain qui nous permettra de déplacer les trois baraques que nous avons actuellement et de les adjoindre quatre classes type "ECLAIR".

J'émetts aussi le vœu ~~que~~ de la création de quatre classes au 12ème Km de la Montagne, là où la population est la plus déshéritée.

Avant de terminer, je veux demander au Conseil Municipal d'émettre le vœu suivant: la création d'un cours complémentaire d'enseignement, section professionnelle et commerciale, pour la Montagne.

Adopté.

Le MAIRE. - Messieurs, à la date du 6 Novembre 1959, M. le Directeur de l'Ecole d'Application des Garçons et Mme la Directrice de l'Ecole d'Application des Filles nous ont demandé en insistant beaucoup pour que le Conseil Municipal de Saint-Denis accorde un crédit de 35.000 F à chacune de ces écoles pour la construction d'une bibliothèque d'ouvrages à l'usage des maîtres d'application et des stagiaires que reçoivent ces écoles.

Les sommes que nous vous demandons de voter ne sont pas extrêmement importantes. Si vous voulez, Messieurs, nous allons adopter le principe pour que nous puissions chiffrer d'une manière plus précise et au Budget Primitif nous allons pouvoir attribuer à ces écoles d'application qui marchent extrêmement bien les crédits demandés.

Adopté à l'unanimité.

✓

Le MAIRE. - Messieurs au cours d'un voyage d'affaires, j'ai eu l'occasion évidemment de défendre les intérêts de la Commune auprès des pouvoirs publics à Paris. Mais en préambule je tiens à indiquer qu'au cours d'une visite que j'ai rendue à M. le Ministre délégué, M. Jacques SOUSTELLE, celui-ci m'a prié, à la fin de cette visite, d'apporter à tous ceux qu'il a connus à la Réunion, son salut très cordial et de répéter aux Membres du Conseil Municipal de Saint-Denis combien il avait apprécié l'accueil que nous lui avons réservé.

J'ai également vu M. TRENEAU, Secrétaire Général, avec lequel j'ai fait un vaste tour d'horizon des affaires municipales.

Je vais maintenant vous parler de certains entretiens que j'ai eus ou de certains résultats obtenus.

Le FIDOM s'est réuni le 19 Novembre. A peine arrivé, je suis intervenu auprès de la Caisse Centrale et de M. le Député CERNEAU qui représente la Réunion au Comité Central pour qu'une priorité absolue soit donnée à la digue de protection de la piscine municipale. Cette priorité a été donnée et le Département de la Réunion a obtenu une subvention de 28 millions représentant la totalité des travaux.

La Commission a renvoyé devant la Commission locale la répartition des crédits pour l'électrification en Haute Tension et Basse Tension de Saint-François et du Brûlé; cette Commission locale nous a attribué 9.750.000 F.

Pour la Bretagne et le Bois de Nèfles, le Comité Central nous a attribués, conformément aux règlements, 50 % des devis.

A la Caisse Centrale de Coopération Economique, j'ai posé les quatre problèmes qui relèvent de la compétence de cet établissement:

le problème des rues
le problème de l'eau
le problème des écoles
et le problème de l'électrification.

Je vais évidemment résumer ces conversations qui ont été fréquentes et longues mais qui n'ont jamais été difficiles car je dois dire que l'accueil qui m'a été réservé à Paris par les Représentants de la Caisse Centrale de Coopération Economique a été extrêmement cordial.

En ce qui concerne les rues de la Ville, l'adduction d'eau ayant été réalisée à Saint-Denis-sans qu'il ait été procédé simultanément à l'assainissement de la Ville et sans que la réfection des rues, une fois l'adduction d'eau terminée, ait été comprise dans la subvention FIDOM; la Municipalité précédente et la nôtre se sont trouvées devant un problème qu'il a été difficile de résoudre.

La plupart des trottoirs et des caniveaux d'évacuation vers la mer des eaux de pluies auxquelles se mêlent trop souvent les eaux ménagères polluées et dangereuses sont à refaire.

Sur plus de 7 Km la chaussée des rues des hauts de la Ville sont en terre plus ou moins battue, ravagée par les intempéries. Les chaussées trop étroites sont souvent impraticables et leur entretien impossible d'une manière permanente et efficace.

La rue principale dite rue de Paris est à refaire en combler les caniveaux trop larges et dangereux pour la circulation.

La rue Jean Chatel, dans la section rue Rontaunay à descendre, est complètement à refaire et nous avons un peu partout, qu'il s'agisse du Centre, du Nord, de l'Est, de l'Ouest ou du Sud de la Ville, des rues à refaire presque entièrement.

Nous avons heureusement fait chiffrer ces travaux, ce qui m'a permis de donner, à Paris, des précisions. Un premier devis est de l'ordre de 50.000.000 de F CFA et il en faudrait au moins autant pour réparer et aménager les autres rues.

Un prêt est déjà demandé. Suivant l'importance de celui qui nous sera consenti nous établirons un ordre d'urgence, soit que nous choisissions les rues qui ont fait l'objet du premier devis, soit qu'à l'intérieur de ce premier devis nous choisissions celles qui méritent le mieux à l'intérêt de la Municipalité.

En ce qui concerne l'adduction d'eau dans les écarts, le principe est que le FIDOM subventionne ces travaux à concurrence de 80 %, la Caisse Centrale de Coopération Economique prêtant les 20 % de différence.

L'adduction d'eau concerne les hameaux dénommés:

La Bretagne
Domenjod
Le Bois de Nèfles
Montgaillard
Moufia

et la Section Spéciale de St-François.

Il existe dans ces hameaux ou dans cette Section de vieilles canalisations mal entretenues et qui débitent irrégulièrement et insuffisamment; trop souvent même, comme c'est le cas pour Moufia, l'habitant doit se contenter de boire de l'eau de pluie ramassée dans des bacs ou dans des fûts.

En 1954, la SECMO chargé par la précédente Municipalité d'étudier le problème avait évalué à 161.900.000 F les dépenses à engager. Cette étude reprise cette année devait normalement monter à 200.000.000 de F CFA. Nous avons pensé qu'en raison de l'importance de cette somme, il était nécessaire d'envisager des travaux par tranches successive et nous avons demandé à l'E.E.R. d'estimer une première tranche d'urgence; celle-ci s'élève à 61.000.000 de F (chiffre susceptible d'être révisé étant donné l'augmentation des salaires), ainsi répartie:

Bretagne et Domenjod	29.500.000.-
Saint-François	16.000.000.-
Montgaillard	5.200.000.-
Bois de Nèfles	10.300.000.-

Quant à Moufia il faut faire une canalisation depuis la source jusqu'au village. Il ne nous a pas été encore possible d'obtenir les chiffres des études.

Les travaux de première urgence qui seraient compris dans cette somme de 61.000.000 comprennent la remise en état des captages et des canalisations d'adduction, la construction d'au moins un réservoir pour chaque distribution, l'exécution des tronçons des réseaux de distribution dans les diamètres définitifs, la remise en état des canalisations existantes susceptibles d'être encore utilisées, la réfection de tous les branchements existants en vue de recevoir des compteurs, l'installation de bouche d'incendie, bornes fontaines, des vagues de sectionnements et des réducteurs de pression.

Je vous signale qu'il y a ^{certains} ~~une~~ condition à observer, c'est d'avoir des compteurs partout où nous installerons l'eau.

Nous arrivons, Messieurs, à la question des écoles et cette question vous en connaissez l'angoissante gravité.

Je vais vous donner lecture d'une note que j'avais demandée à M. le Vice-Recteur et qui m'est parvenue le jour même où je devais discuter de la question à Paris. (Je ne vous donnerai que trois dates seulement).

1 - Nombre d'élèves admis dans les écoles primaires publiques de Saint-Denis en :

1950	5.740
1958	8.928
1959	11.001

2 - Nombre d'Ecoles et de classes ouvertes dans les écoles de St-Denis:

1950	}	Ecoles.. 14
		Classes..104
1958	}	Ecoles .. 20
		Classes 190
1959	}	Ecoles .. 27
		Classes 238

3 - Leur répartition en:

1950	}	Maternelle...	666	élèves
		Section enf..	60	"-
		Cl. Elém.	5.233	"-
		G.C.	351	"-
1959	}	Maternelle ..	1.386	élèves
		Section enf.	243	"-
		Cl. Elém....	7.404	"-
		G.C.....	939	"-

En 1959, nous avons terminé le bloc scolaire entrepris par la précédente Municipalité à la Montagne, mais à peine était-il terminé on s'apercevait qu'il était absolument insuffisant. Nous avons donc dû maintenir les baraques en bois dans lesquelles nous avons déjà abrité les enfants.

La construction de l'école de la Rivière continue mais ces bâtiments se révèlent dès maintenant insuffisants dans une proportion qui est d'environ 40 %.

Nous avons en 1959 construit, en style "ECLAIR";

- 16 classes aux Camélias
- 4 classes à l'Ecole Centrale
- 4 classes à Montgaillard
- 2 classes à Moufia

Nous avons ouvert, par location d'immeubles, des écoles nouvelles au Chauvron, au Brûlé et au 15ème Km de la Montagne.

Quel sera notre effort en 1960?

Nous continuerons, Messieurs, à appliquer le principe de la décentralisation afin d'éviter aux écoliers un chemin trop long à faire. Vous remarquerez en effet que cette année-ci Montgaillard - Moufia et le 15ème Km de la Montagne ont reçu des écoles alors que jamais ils n'en avaient connu.

Ainsi seront construites des écoles au Canal du Brûlé, à la Petite Ile, au Brûlé; à Saint-François 4ème Km, Saint-François (probablement du côté

té de l'Eglise), au Chaudron, à l'Ilet à Quinquina, à la Grande Chaloupe et peut être au 12ème Km de la Montagne si nous pouvons acquérir les terrains dans ces lieux dits. Nous devons donc construire entre 40 et 50 classes en 1960.

Mais reste à résoudre les problèmes des clôtures, du mobilier scolaire, des cantines et des réfectoires.

L'accroissement du nombre des écoles et des écoliers est tel que nous ne pourrions pas ~~mettre~~ tout réaliser simultanément.

Nous arrivons maintenant, Messieurs, au quatrième point discuté à la Vaisse Centrale et dans certains ministères: l'électrification des écarts.

Mardi prochain, 22 Décembre à 19 heures au Brûlé et vers 19 H.20' à Saint-François, nous inaugurerons, sous la présidence de M. le Préfet de la Réunion, M. Jean PERREAU PRADIER, les installations en Haute Tension et Basse Tension.

En 1960, nous commencerons l'électrification du Bois de Nèfles et de la Bretagne. Je dois dire que les travaux du Bois de Nèfles et de la Bretagne en Haute Tension et en Basse Tension sont beaucoup plus importants que prévu; également ceux de St-François et du Brûlé se révèlent beaucoup plus onéreux qu'on ne l'avait prévu, étant donné que tout le monde a demandé des antennes pour recevoir l'électricité, alors que le projet initial n'avait pas tenu compte des intérêts des habitants.

Nous pensons aussi pouvoir aménager l'éclairage du Centre Ville. Cet éclairage est vraiment très mauvais quoique je puisse vous apporter un témoignage personnel, il y a bien des rues à Paris qui en ciment sont bien moins éclairées que les nôtres (on a dû ~~faire~~ considérablement les dépenses en électricité de la capitale). Il s'agit donc pour la Basse Tension d'un vaste programme qui va se chiffrer entre 40 à 50 millions de F CFA.

Enfin, j'ai examiné à Paris deux questions ~~relatives au Théâtre~~

Celle du Théâtre, vous savez que l'accord de principe paraît maintenant se réaliser en la construction d'un bâtiment unique ou de deux bâtiments voisins sur le même terrain municipal, la Radio-diffusion Française payant une contribution à la Ville de Saint-Denis, contribution qui correspondrait aux frais de gros œuvre du théâtre. Cette question n'est pas difficile, mais elle sera très longue à trouver une solution. Toutefois, je pense qu'en 1960 les crédits pourraient, peut être, être mis à notre disposition, ce qui nous permettrait le démarrage immédiat du Théâtre. Ceci n'est cependant pas un engagement.

Enfin, Messieurs, je me suis penché sur un problème que nous connaissons bien, celui de l'enlèvement des ordures.

En ce qui concerne cette question, je serais un peu plus long.

Messieurs, je dois à l'amabilité de mon collègue M. GUEST, Maire de Garenne Colombes, à celle des représentants de la Société Berliet, à M. ROCHET, Ingénieur-Directeur du Service de Voirie de la Garenne, de son collaborateur spécialement chargé du service d'enlèvement des ordures et aussi de M. Maurice DESBIERF qui a bien voulu m'accompagner d'avoir visité le service d'enlèvement d'ordures de la Garenne Colombes et d'en avoir suivi les opérations.

La Garenne est une ville de 32 mille habitants qui rappelle par la disposition de ses rues, souvent étroites et à angle aigu, la propre disposition de St-Denis. Sur l'initiative de son Maire, la Garenne est aujourd'hui la commune dotée du meilleur service d'enlèvement des ordures et se trouve à ce point de vue une véritable ville pilote.

Le Conseil Municipal n'a pas hésité à prendre de sévères mesures qu'ici certains qualifieraient tout de suite de dictatoriales, pour imposer aux habitants des consignes très strictes et réorganiser la collecte des ordures ménagères.

L'opération ne s'est d'ailleurs pas faite en une seule fois elle a été réalisée par étapes, la ville a été divisée en quartiers et l'opération a demandé un an environ pour être totalement réalisée.

Le système adopté est basé tout d'abord sur l'emploi 1°) d'une benne spéciale comprenant une vis d'Archimède qui durant l'enlèvement tasse les ordures sur l'agant et durant le déchargement les renvoie en arrière et 2°) de poubelles spéciales.

La benne HELICO, montée sur Berliet comprend en effet une bouche spéciale hermétique, manoeuvrée à l'air comprimé. On pose la poubelle sur deux oreilles et l'ouvrier manoeuvre un simple levier, la poubelle verse automatiquement tout son contenu dans la benne et la vis d'Archimède refoule les ordures vers l'avant.

Pour vider la benne, il suffit de manier une nouvelle manette et tout l'arrière s'ouvre comme une coquille d'huitre, la vis poussant avec force les ordures qui sont complètement vidées.

Les poubelles sont la propriété de la Ville qui les loue aux usagers 1.320 F par an, chacune porte un numéro spécial qui l'individualise si je peux dire et le nom du propriétaire.

Ces poubelles sont de capacité différentes, 70, 90 et 110 litres, elles sont construites spécialement suivant un modèle déposé. Elles ont été achetées par la Commune, le vendeur ayant accepté un assez long délai de règlement définitif et la Commune impose leur emploi aux propriétaires d'immeubles. Il y a pour la Ville de la Garenne quatre mille poubelles ce qui représente un prix d'achat en F.M. de 32 millions.

Ces poubelles ont un couvercle. Dans de nombreux cas, elles se trouvent dans les cours, quelquefois à la vue du public, mais dans bien d'autres cas elles sont dissimulées dans des coffres, le long des trottoirs de manière à permettre une manutention directe des boueux et sans que ceux-ci entrent dans les cours.

La Ville est divisée en 4 secteurs, chacun est collecté 3 fois par semaine.

Une première équipe de boueux passe, relevant les poubelles de leurs coffres ou des cours intérieures, les déposant sur le trottoir.

Le camion passe ensuite, deux boueux prennent les poubelles, préalablement rassemblées par groupe de 4 à 5, les soulèvent par deux oreilles les collent à la bouche hermétique de la benne qui les absorbe suivant un système simple et rapide, les remettent sur le trottoir et tout aussitôt une autre équipe de boueux les reprennent et les "garrent" dans les cours ou dans leurs abris.

Tout cela se fait à une vitesse extraordinaire et avec une complète propreté.

Ce système est le plus perfectionné de France et il a été adopté par quelques villes seulement, la Garenne est la seule à le posséder de toute la région parisienne.

A titre d'information, je vous indique que les plans et devis concernant la route de Saint-François nous ont été remis hier seulement, le montant est de 13 millions, alors que nous attendions une somme d'environ 6 à 7 millions. MOUS

Pour le nouveau chemin de la Léproserie les études dureront 3 ou 4 mois.

Messieurs, j'ai réservé pour la conclusion de cet entretien la visite que j'ai rendue avec M. Marcel de VILLENEUVE, député et Conseiller Municipal de St-Denis, Valère CLEMENT, Député, Maire de Saint-Louis, Georges REPIQUET, Sénateur, Maire de Ste-Suzanne, Marcel CERNEAU, Conseiller Municipal de la Petite Ile et représentant cette Commune, Alfred ISAUTIER, Maire Adjoint de St-Pierre et représentant cette Commune, à Monsieur le Président du Conseil Municipal de Paris qui a été à notre égard d'une amabilité absolument extraordinaire et charmante.

Je me suis permis, approuvé en cela par mes cinq collègues, d'inviter M. le Président DEVHAIGNES à venir l'année prochaine à la Réunion. Il a été particulièrement sensible à cette invitation qu'il a acceptée et nous a presque promis de venir, malgré les séjours qu'il doit faire en Algérie et en Amérique au cours des mois de Février et de Mars.

Je demande au Conseil Municipal de s'associer unanimement à cette initiative qui a été prise en votre nom et que nous avons prise au nom des 22 communes ayant un Conseil Municipal national, à la Réunion (Applaudissements).

Avant de clore cette session extraordinaire, c'est un hasard qui veut que ce soit exactement neuf mois après l'élection du Maire et des Adjoints, 18 Mars 1959, que nous nous réunissons le 18 Décembre 1959, je crois que la population pourra dire si elle estime maintenant que nous avons travaillé pour la Cité.

M. MESNIER. - Après ce que nous venons d'entendre, je crois qu'il serait normal, mes chers collègues, que nous votions pour notre Maire non seulement des remerciements pour ce qu'il a fait pour la Commune, mais toutes nos félicitations pour tout ce qu'il a obtenu au cours de ce voyage en Métropole. Je vous demande, Messieurs, de voter cette proposition, à l'unanimité.

(Applaudissements).

Le MAIRE. - Messieurs, je déclare close cette cinquième session extraordinaire de 1959.

La séance est levée à 18 H.15'./.

Secrétaire,

Le Maire,

A titre d'information, je vous indique que les plans et devis concernant la route de Saint-François nous ont été remis hier seulement, le montant est de 13 millions, alors que nous attendions une somme d'environ 6 à 7 millions. ^{nous}

Pour le nouveau chemin de la Léproserie les études dureront 3 ou 4 mois.

Messieurs, j'ai réservé pour la conclusion de cet entretien la visite que j'ai rendue avec M. Marcel de VILLENEUVE, député et Conseiller Municipal de St-Denis, Valère CLEMENT, Député, Maire de Saint-Louis, Georges REPIQUET, Sénateur, Maire de Ste-Suzanne, Marcel CERNEAU, Conseiller Municipal de la Petite Ile et représentant cette Commune, Alfred ISAUFIER, Maire Adjoint de St-Pierre et représentant cette Commune, à Monsieur le Président du Conseil Municipal de Paris qui a été à notre égard d'une amabilité absolument extraordinaire et charmante.

Je me suis permis, approuvé en cela par mes cinq collègues, d'inviter M. le Président DEVHAIGNES à venir l'année prochaine à la Réunion. Il a été particulièrement sensible à cette invitation qu'il a acceptée et nous a presque promis de venir, malgré les séjours qu'il doit faire en Algérie et en Amérique au cours des mois de Février et de Mars.

Je demande au Conseil Municipal de s'associer unanimement à cette initiative qui a été prise en votre nom et que nous avons prise au nom des 22 communes ayant un Conseil Municipal national, à la Réunion (Applaudissements).

Avant de clore cette session extraordinaire, c'est un hasard qui veut que ce soit exactement neuf mois après l'élection du Maire et des Adjointes, 18 Mars 1959, que nous nous réunissons le 18 Décembre 1959, je crois que la population pourra dire si elle estime maintenant que nous avons travaillé pour la Cité.

M. MESNIER. - Après ce que nous venons d'entendre, je crois qu'il serait normal, mes chers collègues, que nous votions pour notre Maire non seulement des remerciements pour ce qu'il a fait pour la Commune, mais toutes nos félicitations pour tout ce qu'il a obtenu au cours de ce voyage en Métropole. Je vous demande, Messieurs, de voter cette proposition, à l'unanimité.

(Applaudissements).

Le MAIRE. - Messieurs, je déclare close cette cinquième session extraordinaire de 1959.

La séance est levée à 18 H.15'./.

Le Secrétaire,

Robert

Le Maire,

Les Membres,

Raydellet *Bertrand* *Barthelemy* *Petit*
Goss *Saint* *Genant*
D. L. Hogue *Dupuis* *Maillard* *Genant*
Terrien *Genant*